

Décision judiciaire

Par marcel 19, le 26/09/2022 à 13:03

Bonjour

J'ai assigné ma soeur, au tribunal judiciaire, afin d'avoir un droit de regard sur les assurancesvie qu'elle a reçues, de la part de nos parents.

Le juge m'a donné l'autorisation et a désigné le notaire, chargé de la succession, comme seul intermédiaire pouvant demander à l'administration fiscale ces assurances-vie.

Le notaire ne me fournit pas ces informations, malgré mes demandes répétées.

J'ai saisi la Chambre des notaires qui fait la sourde oreille.

Que faire?

Cordialement

Par Marck.ESP, le 26/09/2022 à 13:40

Bonjour

Pouvez vous préciser les dates afin de quantifier ce retard ?

En tout cas, s'il y a "primes manifestement exagérées", afin d'intenter une action en réduction pour atteinte à la réserve héréditaire, il est conseillé de prendre avocat.

Par marcel 19, le 26/09/2022 à 14:36

La décision du juge a été prise en décembre, dernier. J'ai saisi la chambre des notaires en avril, avec plusieurs rappels et je n'ai aucune réponse du syndic.

Par **P.M.**, le **26/09/2022** à **15:52**

Bonjour,

Vous pourriez demander la délivrance d'une injonction de faire contre le notaire...

Par marcel 19, le 27/09/2022 à 00:10

Merci à vous